

- **La structure porteuse de l'action** : le Rectorat de Toulouse
- **Bénéficiaires** : les élèves sortis des lycées professionnels et qui bénéficiaient de l'appui du dispositif ULIS
- **Territoire de mise en œuvre** : l'académie de Toulouse (8 départements de la région Occitanie Ouest)
- **Calendrier de l'action** : 2019 et 2020
- **Co-financements** : FSE - PRITH – AGEFIPH – Rectorat de Toulouse

La PAIP accompagne vers l'emploi en milieu ordinaire les élèves sortis des lycées professionnels et qui bénéficiaient de l'appui du dispositif ULIS, en :

- en soutenant ces jeunes adultes par un accompagnement individualisé qui prenne en compte les différents freins de tous ordres mais aussi les points forts souvent ignorés ou minimisés.
- en communiquant auprès des opérateurs du droit commun sur ce nouveau public de demandeurs d'emploi, sur la prise en compte de leurs besoins spécifiques
- en travaillant de façon collaborative avec les différents acteurs liés au projet professionnel du jeune en tenant un rôle de coordonnateur de projet, la PAIP venant en appui des opérateurs de droit commun

5 questions à Frédéric Detchart, co-fondateur de la plateforme PAIP et Inspecteur de l'éducation nationale

1/ Comment l'idée du projet a-t-elle germé ?

« En 2011, à l'époque où j'étais inspecteur ASH (Adaptation et scolarisation des élèves handicapés) avec mon équipe et les enseignants exerçant en ULIS de LP, nous nous sommes intéressés au devenir des étudiants en situation de handicap accompagnés par le dispositif Ulis dans les lycées professionnels. On s'est aperçu que plusieurs étudiants réalisaient un parcours sans faute au regard de leurs handicaps, qu'ils soient cognitif ou psychique. Certains validaient, en milieu ordinaire, des CAP, BAC professionnel ou obtenaient une attestation de compétences professionnelles (pour ceux qui étaient le plus en difficulté dans les matières fondamentales). Pourtant, ces élèves n'arrivaient pas à trouver un emploi dans le milieu ordinaire. Ils restaient chez eux, non autonomes dans la recherche d'emploi.

Avec Nathalie Bepmale (enseignante psychologue), nous avons réfléchi aux éléments de blocage en allant questionner les jeunes et leurs familles, pour comprendre où se trouvaient les difficultés. Nous avons ensuite décidé de constituer un projet d'aide à destination de ces étudiants, qui a mis du temps à émerger du fait que nous étions seulement deux personnes pour le développer. Une première version a été validée en 2015 lorsque le PRITH et l'Agefiph, dans le cadre de l'axe Jeunes du PRITH, ont commencé à s'y intéresser. Leur soutien financier nous a permis d'embaucher un chargé d'insertion, et le Rectorat a permis un temps plein à Nathalie Bepmale sur le poste de coordinatrice. Cette même année, le repérage des jeunes et l'aide de proximité ont pris effet, en travaillant avec les acteurs de droit commun : Pôle Emploi, Cap Emploi, l'Agefiph et les Missions Locales.

Le projet s'est étoffé progressivement, notamment en 2016 via une demande financement FSE, qui a été un coup de boost important. Aujourd'hui, nous avons 2 chargés d'insertion professionnelle plus un mi-temps sur la coordination, un chargé administratif, une conseillère pédagogique, et moi en tant que fondateur à 25%. »

2/ Quelles sont vos ambitions au travers de ce projet ? Quelle est sa valeur ajoutée par rapport à l'existant et/ou pour le territoire ?

« La cause que nous portons, c'est faire en sorte que le monde professionnel accueille le plus possible de personnes en situation de handicap, dans la mesure où ces personnes sont en capacité de tenir un emploi ; et ainsi rendre notre société plus inclusive. L'ambition première, c'est faire en sorte que les jeunes qui font leurs études en milieu ordinaire puissent travailler autant que possible en milieu ordinaire.

Depuis le début, nous avons tenté de trouver des réponses, et aujourd'hui on prépare les sorties des jeunes vers l'insertion : depuis les démarches auprès des différents acteurs jusqu'à à l'aide aux entretiens, au démarchage et à la rencontre des entreprises. Nous nous mobilisons en intervenant auprès des entreprises, pour faciliter la compréhension quant aux problématiques des personnes, leur handicap et leur plus-value sur le plan professionnel. L'intérêt de notre projet est la liberté de l'accompagnement : il est à la carte, adapté à chaque situation. Il peut s'étendre sur 5 à 30 jours d'accompagnement sur une année.

Cet accompagnement démontre l'efficacité de la proximité avec les jeunes, et le partenariat avec Pôle Emploi et Cap Emploi. Nous avons un mode d'action commun, chacun menant son travail de son côté, et dans la complémentarité. Par ailleurs, nous sommes aussi en lien avec les services de soin des jeunes sur des questions d'aide au déplacement par exemple. La PAIP a un rôle de coordination du projet du jeune avec les différents acteurs, afin d'avancer en cohérence. »

3/ Depuis le lancement du projet, quels sont les résultats ou avancées dont vous êtes le plus fiers ?

Sur les 200 jeunes environ qui sortent chaque année de classes Ulys : nous en avons suivi 110 sur 2018-2019, avec de résultats très intéressants. Sur ces deux années, on a réussi à signer 16 contrats en CDI, 52 CDD de 6 mois, 7 CDD de plus de 6 mois, 19 contrats d'apprentissage, 5 contrats civiques et des contrats de professionnalisation ; sachant que c'est un public doublement impacté par le chômage.

Mais au-delà des chiffres, on réalise un processus très long d'accompagnement les jeunes, et ce selon différents cas de figure. Par exemple, un jeune souhaite poursuivre sa formation dans le cadre d'une alternance : à la demande des partenaires, on l'accompagne dans la recherche d'employeur, le contact avec les CFA, pour qu'il puisse ensuite réaliser par lui-même son parcours en apprentissage. Si un jeune est en recherche d'emploi : on l'aide dans ses démarches en lien avec les secteurs qu'il souhaite investir (CV, lettre motivation, préparation aux entretiens, rencontre avec l'entreprise, sensibilisation des entreprises aux caractéristiques du jeune selon son handicap, ...). Nous intervenons auprès du manager et de l'équipe pour expliquer certaines attitudes qui peuvent parfois être déconcertantes, ce que le jeune ne peut pas faire, ... sachant que les jeunes ont des troubles qui peuvent s'exprimer de manière très différentes.

On commence souvent par des PMSMP, à chaque fois c'est une petite victoire et, une fois que le jeune est en entreprise, l'employeur se dit « pourquoi pas continuer ? » Un attachement se crée, c'est une démarche collatérale entre un jeune qui est motivé, et un patron prêt à bouger. Nous n'avons pas 100% de réussite, mais on a toujours l'espoir d'aboutir.

4/ Comment avez-vous vécu/vivez-vous cette période de crise sanitaire (impacts sur le projet, adaptations...) ?

Sur 2020, nous devons accompagner 60 jeunes. Aujourd'hui nous continuons à en accompagner 35 et nous avons réservé des places pour les Ulis qui sortiront en juin. Les chargés d'insertion se sont répartis les jeunes et sont restés en lien avec chacun d'entre eux par mail ou téléphone pour ceux qui ont vu leur contrat s'arrêter (apprentissage, stage) du jour au lendemain : s'efforcer avec eux de garder espoir, garder des liens avec l'entreprise, les rassurer quant aux risques liés à crise sanitaire.

Au niveau de l'emploi : on en profite pour peaufiner et affiner les CV et lettres de motivation, travailler certains aspects de l'autonomie en lien avec les outils numériques (l'envoi de mails, aller sur des sites internet, ...). Ce sont des publics qui perdent plus vite leur compétences que les autres, il est donc important de les maintenir dans un certain niveau d'activité et de mobilisation vis à vis de l'emploi. C'est la mission des 3 chargés d'insertion. Cette période a aussi été l'occasion de travailler avec les coordinateurs Ulis pour les prochaines sorties du lycée, et préparer les accompagnements à venir. »

5/ Quels sont les partenaires du projet et ceux que vous souhaitez remercier ?

« Il y a bien entendu le FSE, la Direccte et en particulier le PRITH qui continuent de nous soutenir, c'est extrêmement positif. Il y a aussi tous les partenaires de l'emploi : Pôle Emploi qui nous soutien notamment via le dispositif de la PMSMP ; des partenaires comme Cap Emploi 31 qui a bien compris comment nous pouvions venir en appui de leur offre de services, on peut vraiment jouer la carte du partenariat avec eux, et on aimerait bien en développer avec d'autres Cap Emploi de la région.

Je voudrais remercier l'Agefiph qui maintient son appui financier à chaque contrat signé. Aussi, alors que la PAIP ne relève pas de sa mission principale, le Rectorat de Toulouse et son recteur sont aussi présents et continuent de nous soutenir.

Notre ambition aujourd'hui, ce serait d'avoir un projet de région académique pour l'Education Nationale entre Toulouse et Montpellier, pour un projet similaire à Montpellier en lien avec un service commun aux deux rectorats : La DRAFPIC (Délégation Régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue)

Frédéric Detchart, co-fondateur de la plateforme PAIP et Inspecteur de l'éducation nationale